

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté. Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2021 par le receveur municipal.

Les opérations du compte de gestion 2021 du budget principal coïncident parfaitement avec celles du compte administratif 2021.

Les résultats sont arrêtés et le vote du compte de gestion et du compte administratif peut s'opérer cette année avant le vote du budget primitif.

Budget Principal

Le compte administratif de l'exercice 2021 dégage :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 56 863,00 €
- un excédent brut d'investissement cumulé de 6 623,12 € auquel il faut ajouter des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 55 634,00 € et en recettes pour un montant de 3 382,00 €, soit un déficit net cumulé de 45 628,88 €.

Le besoin net de la section d'investissement sera de 45 628,88 €.

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté sera donc de 11 231,12 €.

Commune de Fontaine Sous Préaux	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES Ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent
RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020		9 194,70		39 414,07		48 608,77
Affectation des résultats à l'investissement - exercice 2021			22 161,30			
RESULTATS REPORTES AU BP 2021		9 194,70		17 252,77		
Opérations de l'exercice 2021	74 421,77	71 850,19	390 759,67	430 369,90		
RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	2 571,58			39 610,23		37 038,65
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021		6 623,12		56 863,00		63 486,12
Restes à réaliser	55 634,00	3 382,00				
RESULTATS CUMULES DEFINITIFS	45 628,88			56 863,00		11 234,12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont de 430 369,90 € et se répartissent comme suit :

TOTAL 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 805,72
TOTAL 73 IMPOTS ET TAXES	327 201,94
TOTAL 74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	70 169,29
TOTAL 75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 873,46
TOTAL 76 PRODUITS FINANCIERS	453,00
TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	124,57
TOTAL 013 ATTENUATION DE CHARGES	9 741,92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	430 369,90

Produits de gestion courante

Notamment : coupes de bois, concessions et redevances funéraires, locations de terres, redevances d'occupation du domaine public communal.

Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 256 786 € (248 346 € en 2020).

Les autres recettes fiscales sont :

- La dotation solidarité communautaire : 32 041 € (31 677 € en 2020)
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 11 704 € (11 082 € en 2020)
- Le fonds départemental DMT0 communes de moins de 5 000 habitants : 17 143,50 € (Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élevaient à 16 843,91 € en 2020)
- Droits de place : 400 € (410 € en 2020)
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité : 9 127,44 € (10 780 € en 2020)

Dotations, subventions, participations

Le montant des dotations et participations perçues en 2021 est de 70 169,29 € (77 064,72 € en 2020).

La Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale) est de 45 893 € (46 833 € en 2020).

Les autres dotations et participations concernent :

- La dotation élu local : 3027 € (3 033 € en 2020)
- Le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement de 2019 (entretien et réparations de bâtiments, entretien et réparation de voiries) : 1 477,20 € (370,31 € en 2020)
- Dotation compensation protection fonctionnelle élu : 102 € (mise en place en 2021)
- Participations de l'Etat (contrat aidé) : 1 116,34 €
- Participations de la Métropole suite à la mise en place du Plan Local d'Urgence Sanitaire en 2020 : 1 341,19 € en 2020, solde de 414,83 € versé en 2021
- Fonds départemental péréquation de la taxe professionnelle : 16 689 € (16 319 € en 2020)
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 1 099 € (2 239 € en 2020)
- Frais assemblée élections : 350,92 € (86,73 € en 2020)

Autres produits de gestion courante

L'essentiel des recettes est constitué par l'encaissement de la location de la cuisine de la salle des fêtes.

Produits financiers

- Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à la Métropole : 453 € (555 € en 2020)

Produits exceptionnels

- Régularisation de la cotisation d'assurance 2020 pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : 41,72 €
- Rappel trop perçu sur salaire : 82,85 €

Atténuation de charges

- Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance : 9 741,92 €

• **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont de 390 759,67 € et se répartissent comme suit :

TOTAL 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 628,32
TOTAL 012 CHARGES DE PERSONNEL	131 301,16
TOTAL 14 REVERSEMENTS SUR RECETTES	39 247,00
TOTAL 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 587,24
TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	685,61
TOTAL 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00
TOTAL 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 110,34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	390 759,67

Les dépenses à caractère général

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...

Les charges de personnel

Elles comprennent les rémunérations du personnel et les cotisations sociales (URSSAF, caisses de retraite, centre de gestion de la fonction publique territoriale, CNFPT, médecine du travail...).

L'effectif est de 4 agents :

- Filière administrative : 1 agent titulaire à temps complet
- Filière technique 2 agents titulaires à temps complet et 1 agent non titulaire à temps complet.

Les reversements sur recettes

Il s'agit des attributions de compensation versée à la Métropole Rouen Normandie

Autres charges de gestion courante

Elles comprennent la contribution financière de la commune aux charges de fonctionnement liées à la fréquentation de l'école, de la garderie, du centre de loisirs et de l'école de musique de Saint Martin du Vivier : 61 307,06 € (48 753,98 € en 2020).

Sont également inclus dans ces charges le versement des indemnités et cotisations des élus (26 307,60 €), les frais de formation (940 €), les contributions au Fonds Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes (666,32 €), les subventions de fonctionnement aux associations.

Charges financières

Il s'agit des intérêts de l'emprunt en cours.

Charges exceptionnelles

Elles correspondent aux aides financières d'urgence accordées aux habitants en difficulté.

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit de l'amortissement de la pénalité de remboursement anticipé du prêt Dexia renégocié auprès du Crédit Agricole : 1 110,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• **Recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 71 850,19 € et sont réparties comme suit :

- Compte 13251 – 0,50 € - Titre émis pour régularisation suite au versement du solde du FAA versé par la Métropole Rouen Normandie pour financer les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente
- Compte 16 - Emprunt de 40 000 € souscrit pour financer des acquisitions foncières au Mont Roty
- Compte 10222 - FCTVA 2021 sur les dépenses d'investissement de 2019 : 6 202,05 € (5 354,30 € en 2020)
- Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé constaté en 2020 pour un montant de 22 161,30 €
- Compte 276351 - Encours de dette « voirie » transféré à la Métropole : 2 376 € (2 274 € en 2020)
- Compte 040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections : 1 110,34 €

• **Dépenses d'investissement**

Elles s'élèvent à 74 421,77 €.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2021 ont été les suivantes :

- Compte 1641 - Remboursement de la dernière échéance de l'emprunt pour le refinancement de tous les prêts DEXIA / Crédit Agricole : 16 560,64 €
- Compte 2031 - Frais d'études pour les opérations suivantes :
 - Restauration de l'église : 8 548,20 €
 - Réhabilitation de la mairie : 40 833,13 €
- Compte 2051 - Concessions et droits similaires : 1 500 € pour la création du site internet de la commune
- Compte 2158 - Autres matériels et outillages : 6 979,80 €

Fait à Fontaine-sous-Préaux, le 07/03/2022.

Francis DEBREY,
Maire.

